



Deux maisons de négociants rue Leyteire à Bordeaux

Xavier Roborel de Climens

La rue Leyteire se situe dans ce que l'on appelle le « vieux Bordeaux » au sein du quartier de Saint-Michel entre la seconde et la troisième muraille, à proximité du couvent des Cordeliers. Son tracé, comme son nom, remonte donc au Moyen Âge. Mais cette rue n'a pas échappé au programme d'embellissement voulu par l'intendant Tourny, au XVIII^e siècle. L'enrichissement de la ville, à cette époque, a favorisé la reconstruction de la rue qui présente un grand nombre d'immeubles édifiés par les riches bourgeois établis dans ce quartier. Deux de ces demeures, celle de Christophe Caila au n° 13 et celle de François Cruon au n° 22 retiendront aujourd'hui notre attention.

La maison Caila

Le 5 mai 1748, Christophe Caila, négociant, résidant rue du puits des Cazaux, achète à Jean Laborde aîné, père, bourgeois de Bordeaux et à ses enfants un grand emplacement situé audit Bordeaux rue Leyteire paroisse Saint-Eloi sur lequel emplacement est baty une façade et dans le dedans il y a des poutres placées et du ribot¹... Une maison semble donc en cours de construction sur cette parcelle, dont seule la façade, ou une partie, paraît avoir été réalisée.

Le terrain est bordé à l'ouest par la maison du sieur Sylvestre, au nord et au sud par deux autres maisons appartenant au vendeur et à l'est par la rue Leyteire.

Le prix, 10 700 livres, est payé comptant en écus de 6 livres².

Construction et description de la maison

Sur ce terrain de 287 m², Christophe Caila, important négociant drapier, fait donc édifier une riche et vaste demeure à la mesure de sa réussite. La maison, se compose de deux corps de bâtiments séparés par une cour intérieure située au premier étage selon un schéma habituel des maisons du négoce, pour laisser toute la place aux entrepôts qui occupent le rez-de-chaussée.

La façade sur rue est construite en pierres de taille de bel appareil : des chaînes à refends marquent les deux extrémités. Elle se compose de quatre travées sur quatre niveaux séparés par un bandeau mouluré et une forte corniche entre le troisième et le quatrième niveau (fig. 1). Au rez-de-chaussée, strié de refends, se trouvent la porte d'entrée en plein cintre, à deux vantaux, une fenêtre également en plein cintre, protégée par des barreaux, et une grande porte, remaniée à une époque indéterminée, donnant accès à un vaste entrepôt en partie voûté. Les grandes baies à portes-fenêtres du premier étage sont en plein cintre, sommées de mascarons et l'espace entre elles est garni de tables aux angles échancrés (fig. 2). Au deuxième étage, les fenêtres, en arcs segmentaires, sont soulignées d'un chambranle mouluré et agrémentées d'agrafes fleuries. Enfin,

1. Les pierres de ribot sont des moellons par opposition à la pierre de taille.

2. A.D.Gir., 3 E 7796 Laguenie.



Fig. 1. - Façade principale rue Leyteire.



Fig. 2. - Façade principale, détails.



Fig. 3. - Façade principale, mascarons du premier étage et balconnets du deuxième étage.



Fig. 4. - Façade principale balconnet du premier étage.



Fig. 5. - Porte intérieure en fer forgé du vestibule.

Fig. 6. - Porte d'entrée, serrure intérieure.

Fig. 7. - Porte d'entrée, platine du heurtoir.

Fig. 8. - Fontaine du premier étage.

au dernier étage, les lucarnes en plein cintre, uniquement décorées de moulures, s'inscrivent dans le brisis de la toiture d'ardoise.

Ce type de façade, richement ornementée, n'est pas fréquent dans la production bordelaise de cette époque. L'emploi de fenêtres en plein cintre au premier étage est rare, de même que l'usage de tables pour garnir les intervalles entre les baies. Ces éléments décoratifs se retrouvent cependant dans quelques immeubles, comme par exemple à l'hôtel Lartigue situé non loin de là, cours Victor-Hugo au numéro 67, plus connu sous le nom d'hôtel Raba, ou encore sur la façade d'une maison de négociant, quai des Chartrons au numéro 89.

Enfin, autre originalité : le dessin typiquement rocaille des balconnets des premier et deuxième étages, modèle que l'on trouve rarement sur les façades bordelaises³ (fig. 3 et 4). Le maillage serré des courbes et contre-courbes évoque la production du serrurier Pierre Kauzac comme le dessin de la porte intérieure du vestibule en fer forgé défendant l'accès de la demeure (fig. 5). La serrure (fig. 6), la platine du heurtoir (fig. 7), la rampe de l'escalier (fig. 9 et 10) ou encore les garde-corps de la cour intérieure et de la galerie du deuxième étage (fig. 11 et 12) semblent venir de la même main. Enfin, une fontaine (fig. 8) décore la cour intérieure située au premier étage et sur laquelle donnent les appartements.

Christophe Caila, le constructeur

Christophe Caila, constructeur de cet immeuble, est originaire de Nailloux en Lauraguais où il est né en 1702. Il est le fils de Gabrielle de Claparède et de Jean Caila, marchand drapier et notable de cette ville⁴.

La date à laquelle il s'installa à Bordeaux n'est pas connue, il y exerça, parallèlement à son activité de drapier, celle de l'assurance maritime. En 1741, il épouse Louise Lebond, fille d'un marchand horloger de la ville. Dans le contrat de mariage, signé le 31 janvier 1741, les apports de la mariée s'élèvent à 20 000 livres. Ils consistent en un bourdieu appartenant à la mère de la mariée, situé à Rions, au lieu-dit Fadia, avec ses dépendances, chai, cuvier, vaisseaux vinaires, jardin, vignes et terres labourables ainsi que tous les meubles situés dans la maison de la rue Bouquière où réside la future. Enfin, il est convenu que la mère de la mariée, Louise Dureau, habitera avec les futurs époux et leur versera une rente de 5000 livres par an en contrepartie du logement et de la nourriture⁵.

La prospérité des affaires de Christophe Caila lui permet d'obtenir honneurs et considération grâce à l'acquisition de charges et aux importantes fonctions municipales auxquelles il accède. Ainsi, il se trouve titulaire, entre autres, de la charge, onéreuse mais anoblissante, de conseiller secrétaire du Roi et

de celle de contrôleur de la chancellerie près la cour des Aides. Reçu Bourgeois de Bordeaux en 1765, il est élu jurat de la ville à deux reprises : en 1764-1766 et en 1772 jusqu'à sa mort le 7 janvier 1775. Enfin, il est élu consul de la Bourse en 1760, directeur de la Chambre du Commerce en 1765, administrateur de la Maison de force en 1765 etc. Cette réussite peut se résumer dans sa titulature telle qu'elle ressort des actes notariés, par exemple en 1764 dans le contrat de mariage de l'une de ses filles : *Christophe Caila, écuyer, conseiller secrétaire du Roy maison couronne de France, contrôleur de la chancellerie près la cour des Aydes de Guyenne, seigneur de Nailloux, ancien consul de la cour de la bourse, administrateur général de la manufacture et père spirituel des Révérends Pères Capucins.*

Les fonctions occupées par ses fils et les mariages contractés par ses filles constituent autant d'éléments visibles de sa réussite sociale. En effet, de son union avec Louise Lebon sont nés huit enfants, cinq garçons et trois filles.

Sur les cinq garçons, seul le dernier, Jean Fulcran Alexandre (1749-1834), poursuit une carrière de négociant à Toulouse. Le cadet, Jean Fulcran, meurt à 21 ans en 1766. Les troisième et quatrième embrassent une carrière militaire : Christophe Bruno, († 1810) est gendarme de la garde du Roi et Valentin (1750-1794), ancien garde du corps du Roi, meurt en émigration à Neuwied-sur-le-Rhin.

Quant au fils aîné, Pierre-Martin, (1744-1831), délaissant le commerce, il entre dans le monde de la robe, monde auréolé d'un plus grand prestige que celui des affaires, en devenant avocat général à la Cour des Aydes, fonction qu'il exercera jusqu'à la Révolution. Une fois la tourmente passée, il fut désigné conseiller municipal de Bordeaux de 1806 à 1815. En 1810, l'Empereur le nomma baron et le pressentit pour être conseiller à la Cour d'appel en 1811, fonction qu'il refusa prétextant son âge avancé et ses activités scientifiques. Pour avoir suivi le maire de Bordeaux, Lynch, dans son opposition à l'Empire, il fut autorisé à porter la décoration du Lys en 1815. Membre de l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Bordeaux, Pierre-Martin Caila présenta devant cette assemblée les résultats de ses nombreuses recherches consacrées à l'archéologie et à l'histoire locale. Malheureusement, ses découvertes ont été, semble-t-il, volontairement passées sous silence

3. Par exemple rue Neuve n° 43, rue Camille-Sauvageot n° 89 et rue Saint-François n° 37bis.

4. Berchon Emile, « Le baron Caila archéologue girondin 1744-1831 » *Actes de l'Académie de Bordeaux 1891* p. 53 à 193. La majorité des informations relatives à la famille Caila est extraite de cet article. Cf. également M.F. Lacoue-Labarthe dans *Léo Drouyn et Bordeaux*, tome I, p. 87, note 16.

5. A.D.Gir., 3 E 7789 Laguenie.



Fig. 9 et 10. - Rampe d'escalier.



Fig. 11. - Garde-corps de la cour intérieure.

Fig. 12. - Garde-corps de galerie sur cour.



et son rôle minimisé par de nombreux érudits de la première moitié du XIXe siècle et il fallut attendre Camille Julian pour qu'il soit réhabilité en ces termes : « M. Caila forme en quelque sorte la transition entre les savants de la fin du XVIIIe siècle et ceux de la Restauration ... il a eu le mérite d'être le seul à sauvegarder pendant ce temps [la Révolution] l'intérêt de nos monuments anciens ». Le baron Caila meurt sans postérité dans son domaine de Fadia près de Rions, connu aujourd'hui sous le nom de château Caila.

Les filles de Christophe Caila, au nombre de trois, s'unissent à des fils de riches négociants qui ont eu une ascension sociale semblable à celle de leur père :

- Elizabeth Victoire (1746- ?) épouse Pierre Mémoire, négociant, demeurant palu des Chartrons, fils de Jean et de Catherine Cholet. Les familles Mémoire et Cholet sont, pour certaines branches, en cours d'anoblissement et possèdent des biens importants à Saint-Domingue. Le contrat de mariage est signé le 14 septembre 1764. Les parents du futur s'engagent à verser aux futurs époux le cinquième de tous leurs biens et à les loger dans leur maison des Chartrons ⁶. Veuve en 1775, Elizabeth Victoire se remarie, en 1779, avec un conseiller au parlement, Pierre-Henri Dumas de La Roque.

- Elizabeth Rosalie (1752- ?) signe son contrat de mariage le 11 juillet 1768 avec un militaire, Pierre Ganduque de Lamothe, *écuyer, ancien lieutenant de cavalerie demeurant avec ses père et mère rue Leyteire*. Si le futur époux est noble, cette noblesse est récente et lui a été transmise grâce aux charges possédées par son père, François Ganduque qualifié d'*écuyer, seigneur de La Mothe, Conseiller secrétaire du Roi maison et couronne de France et contrôleur à la chancellerie près la Cour des Aydes*. Les parents Ganduque qui semblent bien avoir gardé une activité de négoce, donnent aux futurs époux la moitié de l'habitation leur appartenant *située a Labbé des flamans partie du sud paroisse du Cavaillon juridiction de Saint-Louis de lisle saint-Domingue ensemble la moitié des nègres et négresses bestiaux et autres effets*, le tout évalué à 150 000 livres. De plus, ils s'engagent à loger les futurs époux, leurs enfants et leurs domestiques et à leur verser une rente de 4000 livres par an ⁷.

- La troisième, enfin, Elizabeth Julie (1753- ?) passe contrat le 15 mai 1771 avec Louis Armand Lafargue demeurant aux Chartrons *officier dans la maison du Roy et négociant*. La mère du marié donne le tiers de ses biens et le futur déclare *que ce qu'il a dans son commerce se monte à 150 000 livres* ⁸.

- A chacune de leurs filles, les parents Caila donnent une somme de 30 000 livres qui est intégralement versée en espèces le jour de la signature du contrat. Enfin, on peut noter, parmi les personnalités appelées à apposer leur signature au bas de ces documents, des noms prestigieux de parlementaires de cette époque comme les Leberthon, Demons ou Secondat.

La succession des parents Caila et les propriétaires au XIXe siècle

Christophe Caila meurt à Bordeaux le 7 janvier 1775. Il est inhumé le lendemain dans l'église Saint-Eloi. Sa femme, Jeanne Lebon, décède trente-et-un ans plus tard, le 10 mai 1806, à Bordeaux, 29 Grand cours Tourny ⁹, où elle réside.

Le partage des biens des époux Caila, ordonné par un jugement du Tribunal de Bordeaux en date du 8 août 1806, est réalisé le 25 septembre 1806 ¹⁰. Le montant net de la succession est évalué à près de 670 000 francs et se compose pour près de la moitié de biens immobiliers : six maisons à Bordeaux estimées à 127 000 francs dont celle de la rue Leyteire à 38 000 francs et cinq domaines agricoles dans la région bordelaise d'une valeur de 188 000 francs.

Pierre Caila, favorisé par le testament de sa mère ¹¹ et les lois en vigueur, voit sa part s'élever à plus de 365 000 francs ; il reçoit notamment dans son lot les biens de campagne situés dans l'Entre-Deux-Mers et l'immeuble où il réside à Bordeaux situé 29 grand cours Tourny.

La maison de la rue Leyteire est attribuée à Bruno Christophe, résidant à l'île d'Oléron, mais qui, en raison de son état de santé, est mis sous la tutelle de son beau-frère, Louis François Ganduque. Bruno Caila meurt sans héritier en 1810 et ses frères et sœurs vendent la maison familiale qui, par la suite, changera plusieurs fois de propriétaires au cours du XIXe siècle :

- 12 mars 1812, vente des héritiers Caila à Jacques Germain Barennes, chevalier de la Légion d'Honneur, préfet de la Haute-Garonne ¹².

- 21 janvier 1831, cession par Jacques Barennes à Claude Bouthier, conseiller à la Cour royale pour la somme de 19 000 francs ¹³.

- 24 février 1864, Claude Bouthier vend la maison à Mathieu Petit, négociant, demeurant à Bordeaux rue de Ségur n° 10. L'immeuble est *composé de caves, magasins, deuxième et troisième étage en dessus du rez-de-chaussée avec cour dallée au premier étage et puit avec pompe*. Le prix est de 48 000 francs dont 16 000 francs payés comptant et le solde en six ans ¹⁴.

6. A.D.Gir., 3 E 24256 Lavaud.

7. A.D.Gir., 3 E 21689 Rausan.

8. A.D.Gir., 3 E 21694 Rausan.

9. Aujourd'hui, 28, cours Clemenceau.

10. A.D.Gir., 3 E 27126 Baron.

11. A.D.Gir., 3 E 23163 Dufaut, 4 Prairial an XI.

12. A.D.Gir., 3 E NC 3871 Romegous (liasse disparue).

13. A.D.Gir., 3 E NC 1941 Fabre.

14. A.D.Gir., 3 E NC 1632 Despiet.

- 3 février 1879, l'immeuble est acquis par Jean Alexis Frugès fils jeune, négociant demeurant déjà rue Leyteire n° 13 et moyennant le prix de 60 000 francs ¹⁵.

La maison Cruon

L'immeuble dit maison Cruon, situé à l'angle des rues Leyteire et Saint-François, a été édifié sur une portion du vaste domaine du couvent des Cordeliers. En effet, au cours du XVIII^e siècle, les RP Cordeliers avaient été obligés d'aliéner des parties importantes de leur enclos pour rembourser les dettes contractées à la suite de travaux de rénovation et d'agrandissement qui s'étaient révélés très coûteux. Une procédure judiciaire, entamée en 1745, vraisemblablement sous l'autorité de l'Intendant Tourny, s'est poursuivie pendant de nombreuses années. Cette vaste opération immobilière est à l'origine des rues Saint-François et Bergeret, de la place Camille-Pelletan et de la construction de nombreux immeubles le long de la rue Leyteire et de la rue des Menuts ¹⁶.

Le 22 février 1751, Marie Valérie de Gombaud, demeurant fossés de l'Hôtel de ville, veuve de Pierre Jacques Drouillard *président trésorier de France en la Généralité de Guienne*, agissant en tant que tutrice de Marianne Drouillard, sa fille, vend à Jean Daste, bourgeois de Bordeaux, résidant rue des Menuts, *l'un des quatre emplacements acquis par ledit seigneur Drouillard dans les terrains des Révérends Pères Cordeliers aliénés en conséquences des arrêts du Conseil des 22 janvier et 28 août 1745 suivant l'adjudication qui luy en a été faite sous le nom du sieur Herissé maître architecte qui agissait pour lui par jugement de monsieur le marquis Detourny intendant de la généralité du 22 août 1748...*

La contenance du terrain est d'environ 33 toises, soit près de 118 m², pour un prix de 3000 livres, payé comptant en écus de 6 livres ¹⁷.

L'emplacement vendu est dit *cantonnier* c'est-à-dire qu'il fait l'angle *du couchant à la rue litière* (Leyteire) et *du midi à la nouvelle rue qui est formée dans le même terrain*, c'est à dire la future rue Saint-François. La limite nord est la rue Hugla et la limite orientale un autre emplacement appartenant au sieur Drouillard. Enfin, cet emplacement est *marqué T au plan général dressé par le feu sieur Montégut ingénieur de la ville du 19 décembre 1746 et à celui du sieur Meral du 29 août 1748 qui sont déposés au greffe de l'Intendance* ¹⁸ (fig.13). Conformément au jugement d'adjudication, le sieur Daste, acquéreur, *sera tenu de se conformer par rapport à la bâtisse qu'il sera obligé de faire sur ledit emplacement*.

Huit ans plus tard, alors qu'il en avait l'obligation, Jean Daste n'a toujours pas fait construire d'immeuble, sans doute

en raison de mauvaises affaires. Il décide donc de revendre le terrain et pour cela, depuis Ibos en Bigorre où il réside, il donne procuration à un négociant de la rue de la Rousselle, Etienne Caussade. La vente de cet *emplacement ou terrain vuide* est réalisée le 11 septembre 1759 au bénéfice de François Cruon, négociant, habitant rue des Menuts. Les limites sont inchangées mais il est précisé que les confronts sont au midi *la nouvelle rue saint François* et au levant *la maison nouvellement construite par le sieur Alauze sur un emplacement par lui acquis des héritiers du feu sieur Drouillard*. Les conditions de vente sont identiques à celles de 1751 ; le prix également, augmenté de 100 livres *pour le coût du pavé qui a été fait au devant dudit emplacement et sur les rues qui le bordent*. La somme de 3100 livres, intégralement versée par l'acquéreur en écus de 6 livres, est affectée au paiement, pour partie, d'une dette de 12 000 livres dues par Daste pour des biens situés à Ibos qu'il a acquis du sieur et de la dame de Barrette ¹⁹.

Construction de la maison

Les maisons édifiées sur l'ensemble de ce vaste lotissement sont d'un style uniforme, bâties en pierres de taille de bel appareil ; elles s'élèvent sur quatre niveaux séparés par des bandeaux moulurés avec une forte corniche séparant le dernier niveau. Des pilastres à refends délimitent des habitations de deux ou trois travées qui comprennent un rez-de-chaussée strié de refends, surmonté de deux étages carrés, et un comble mansardé. Des moulures plates encadrent les fenêtres en arcs segmentaires marqués par un simple claveau. Cet ensemble est de qualité mais assez austère : nul mascarons, ni agrafe ne viennent égayer les façades, seuls le dessin varié des garde-corps et des impostes en fer forgé rompt un peu l'uniformité de l'ensemble.

Pour édifier sa demeure, François Cruon s'adressa non à l'architecte Jean Alary, qui a déjà beaucoup construit dans ce quartier ²⁰, mais à l'architecte Jean Laclotte (1700-1761). Les relations entre l'homme de l'art et son commanditaire ne furent pas bonnes. La mésentente entre les parties provint du retard dans la livraison de l'immeuble, imputable selon Laclotte aux exigences et aux modifications imposées par François Cruon.

15. A.D.Gir., 3 E 57447 Briol.

16. Lavaud S. (dir.) *Atlas Historique de Bordeaux*. Ausonius éditions, Bordeaux, 2009. Notice Générale p. 151, Sites et Monuments p. 176.

17. A.D.Gir., 3 E 15002 Séjourné.

18. A.D.Gir., C 1237, fo 22.

19. A.D.Gir., 3 E 17572 Perrens.

20. Il est par exemple, l'auteur, rue Saint-François, du n° 41 (A.D.G. 3 E 17841, 1er février 1760, Brignet) et du n° 39 (Roborel de Climens X. «L'histoire d'une maison du quartier Saint-Michel» *Revue archéologique de Bordeaux*, T. LXXVI, 1985)

C'est du moins ce qu'il ressort d'une protestation rédigée par Etienne Laclotte le 9 novembre 1761, qui, à cette date, reprend en main les affaires de son père récemment décédé. Pour Etienne Laclotte, ce retard vient des *changements augmentations même des inutilités que led. Sr Cruon a exigé et fait faire depuis le décès dud. Laclotte*. Parmi les modifications qui ont entraîné des charges supplémentaires, Etienne Laclotte note, par exemple, l'emploi systématique de pierres dures au lieu de pierres de Bourg dans l'escalier à partir du premier étage ainsi que pour les jambages des portes intérieures du rez-de-chaussée. Les murs de façade ont été doublés de pierres de Bourg au lieu d'utiliser des moellons et les fenêtres du rez-de-chaussée n'ont pas la hauteur d'appui ordinaire. Il observe que les seuils des portes du rez-de-chaussée, au lieu d'être réalisés avec des pierres ordinaires, l'ont été *avec des pierres de 14 pouces en carré* et sur le sol, au lieu de pavés courants on a utilisé *des pierres d'un pied carré*. A propos du balcon, il note qu'il *ne doit saillir que du côté de la rue Saint-François et qui a été continué du long de rue litière avec des pierres d'une grandeur énorme et d'un travail aussi long et patilleux (compliqué) que difficile*. Enfin, Etienne Laclotte estime qu'il reste encore quatre à six semaines de travaux, à condition que le sieur Cruon accepte de régler les augmentations qu'il a demandées et propose de s'en remettre à l'arbitrage d'experts²¹. Nul ne sait quand et comment se termina ce conflit mais ce n'est pas avant le début de l'année 1763 que François Cruon prit possession de sa nouvelle demeure²².

Parmi toutes les maisons de cet ensemble, la demeure Cruon présente quelques particularités. Tout d'abord, encadrée par trois rues, elle possède des façades d'importance inégale. Si celle qui donne sur la petite rue Hugla n'offre pas d'intérêt architectural particulier, celle de la rue Saint-François est conforme au plan général avec trois travées encadrées de pilastres à refends. En revanche, la façade donnant rue Leyteire, quoique la plus longue, ne comporte pas de pilastre à refends intermédiaires et le percement des fenêtres y est moins ordonné que sur la façade donnant rue Saint-François. Par ailleurs, seule cette demeure présente une porte ouvrant dans un massif de maçonnerie et un important balcon sur trompe ondé, installé devant les fenêtres de la rue Saint-François englobant l'angle de la rue Leyteire (fig. 14).

La porte, donnant sur la rue Leyteire, offre une ouverture en anse de panier, à deux battants, sommée d'un mascarón représentant « une figure de naïade coiffée de coquillages et de perles surgissant d'un bouquet de roseaux »²³ (fig. 15, 16 et 17). Une forte corniche surmonte le tout.

Le balcon de la maison Cruon est assez remarquable pour deux raisons. D'une part, il est construit sur trompe ondé, c'est-à-dire que son rebord, au lieu d'être parallèle à la façade, s'élargit vers le centre, ce qui met en valeur le travail de stéréo-

tomie. D'autre part, il est d'un volume important puisqu'il donne sur les trois fenêtres de la rue Saint-François et se prolonge sur l'angle de la maison du côté de la rue Leyteire, disposition que l'on rencontre très rarement à Bordeaux (fig. 18). Ce retour sur l'angle est dû, nous l'avons vu plus haut, aux exigences de Pierre Cruon d'où des travaux supplémentaires, longs, complexes et coûteux. Les renseignements apportés par Etienne Laclotte sur la construction de ce balcon sont précieux, car ils permettent de constater que ce modèle est apparu à Bordeaux plus tôt qu'on ne le pensait jusqu'alors. En effet, on estimait que ce type de balcon, dit sur trompe, en réalité sur voûte en demi-berceau, étaient assez rare dans les demeures bordelaises avant 1770 bien que l'on en trouve quelques exemples autour de cette date. On peut citer, par exemple, le balcon en tour ronde du négociant Pierre Castanier rue Fernand-Philippart qui serait daté des années 1760-1764²⁴, la maison située au 70 quai des Chartrons (1765-1766)²⁵ ou d'autres encore dans le lotissement du pavé des Chartrons dont les plans remontent aux années 1764-1765²⁶. Le chantier de Jean Laclotte, rue Saint-François, permet, à ce jour, de dater l'apparition de ces constructions au début des années 1760.

Un garde-corps en fer forgé suit la sinuosité des contours du plan du balcon. Il se compose de trois grands panneaux séparés par des pilastres et de panneaux plus petits aux extrémités. Au milieu du panneau central, figure un chiffre qui semble être celui du propriétaire dont on reconnaît le C. Le dessin, d'esprit rocaille souple, est proche de modèles qui se sont développés autour des années 1770, comme par exemple à la balustrade de l'orgue de l'église Saint-Seurin de Bordeaux, réalisée par le serrurier Pierre Valette²⁷. Se pose alors la question de savoir s'il s'agit du garde-corps d'origine. On peut imaginer, en raison de son style, qu'il aurait été mis en place une dizaine d'années après l'édification de la maison en remplacement d'un modèle mis provisoirement en attente de la réalisation de l'exemplaire définitif. Mais on ne peut exclure qu'il soit d'origine, et, dans ce cas, il constituerait également une nouveauté. Malheureusement, à ce jour, les éléments manquent pour confirmer cette hypothèse (fig. 18, 19 et 20).

21. A.D.Gir., 3 E 20556, 9 novembre 1761, Barberet.

22. A.D.Gir., 3 E 20559, 10 mars 1763 Barberet.

23. Coustet R. *Le nouveau viographe de Bordeaux*, Bordeaux, Mollat, 2011.

24. Lacoue-Labarthe M.-F. *L'art du fer forgé en pays bordelais de Louis XIV à la Révolution*, Bordeaux, SAB, 1994.

25. Sargos J. *Bordeaux chef d'œuvre classique*, Bordeaux, L'horizon chimérique, 2009.

26. Coutureau E. « Le Pavé des Chartrons œuvre d'Etienne Laclotte », *Revue historique de Bordeaux et du département de la Gironde*, Bordeaux, 1981, p. 93. La maison Germon, au n° 49, est le premier immeuble élevé en 1769.

27 Lacoue-Labarthe M.-F. *op.cit.*

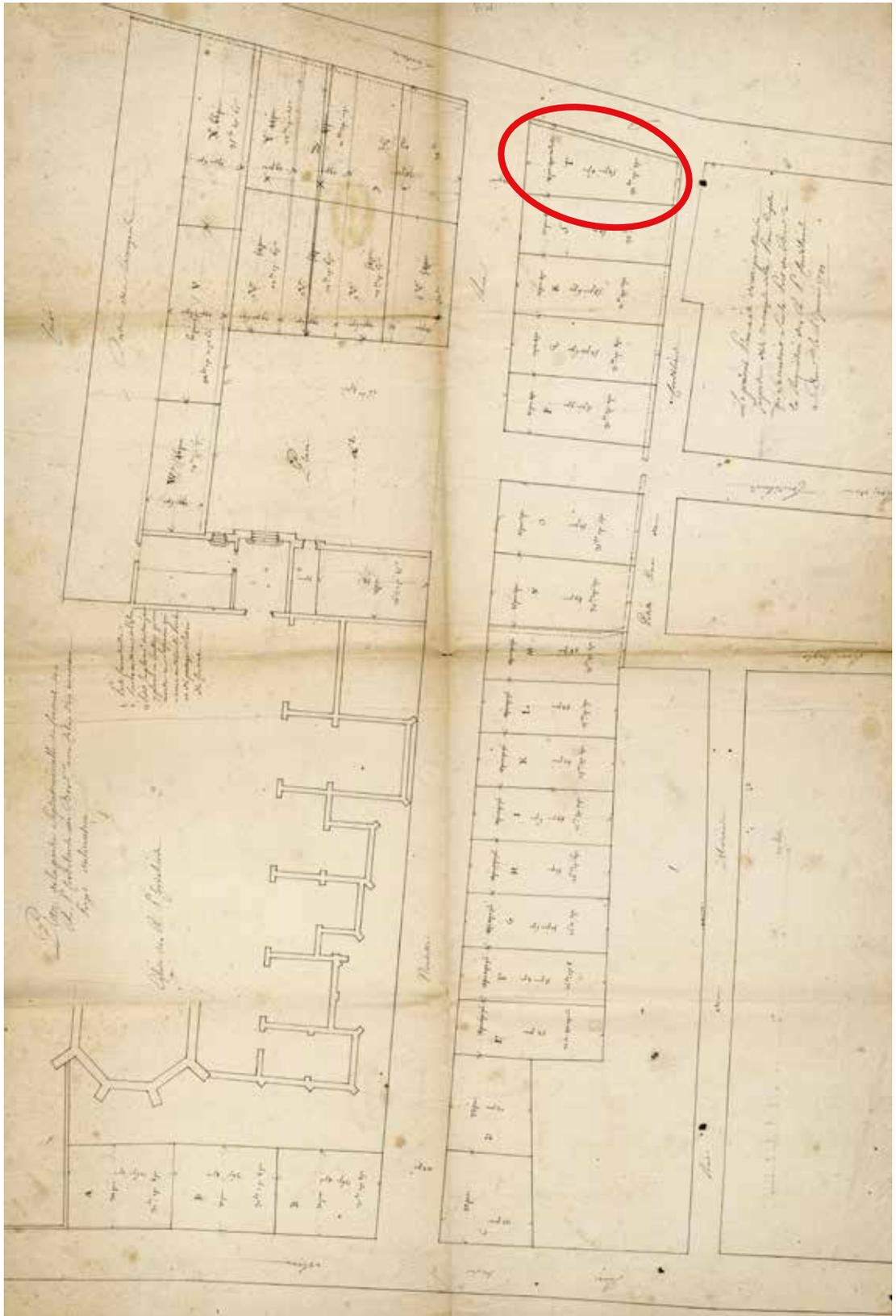


Fig. 13. -
Plan du lotissement
des Cordeliers.
Crédit photo A.D.Gir.

Parcelle considérée.



Fig. 14. - Vue générale, carrefour des rues Leyteire et Saint-François.



Fig. 15. - Porte d'entrée.



Fig. 16. - Mascaron de la porte d'entrée.



Fig. 17. - Heurtoir de la porte d'entrée.



Fig. 18. - Balcon faisant l'angle des rues Leyteire et Saint-François.



Fig. 19. - Détail du balcon rue Leyteire.



Fig. 20. - Détail du balcon rue Saint-François.

L'aménagement de la maison

Nous connaissons les dispositions intérieures de la maison grâce à l'inventaire réalisé à partir du 9 février 1771, à la suite du décès de Pierre Cruon survenu quelques jours plus tôt²⁸.

Le rez-de-chaussée est affecté à l'activité commerciale. Le *grand magasin*, c'est-à-dire l'entrepôt du rez-de-chaussée, renferme *des futailles pleines de marchandises dépendant du navire l'Hercule*, une partie des agrès et appareils provenant du même bateau, des tréteaux et autres ustensiles. Dans le *petit magasin* sont rangées des marchandises appartenant à des négociants associés à François Cruon ou encore des poulies de navire et même deux cages à poules. Enfin, du bois de bardage et des ceps de vigne pour le chauffage sont entassés dans la cave tandis que deux cents bouteilles vides et cent cinquante pleines, pour l'usage de la maison, garnissent deux caveaux.

La cuisine se situe au premier étage. Elle est meublée de chaises, d'une table en sapin et de deux buffets contenant tous les ustensiles habituels en cuivre jaune ou rouge ou en fer blanc : tourtières, casseroles, poêles à frire et à cuire les châtaignes, bassines à confitures, passoires, couteaux à trancher etc. Un tournebroche est installé dans la cheminée dans laquelle on note également la présence d'un *hôpital*, sorte de bouilloire en cuivre. Un *crochet pour pêcher les seaux dans le puit* indique comment on s'approvisionnait en eau.

Toujours au premier étage, viennent en suivant la *salle à manger*, la *salle de compagnie* et la *chambre du bain*. Parmi les meubles qui garnissent la salle à manger, nous pouvons noter la présence d'une grande armoire en acajou à deux portes, d'une petite encoignure *attachée à la boisure*, de plusieurs petites tables (un petit cabaret en acajou, une table pliante ronde en bois de cèdre, une petite table en bois de sapin), de quatre fauteuils et de six chaises en cerisier. Sous la glace au cadre en bois doré, accrochée au mur figure *un pied de bois sur lequel est posé une table de marbre* (une console). Enfin, la cheminée avec sa garniture complète, est décorée d'un trumeau avec une glace à cadre doré lui-même encadré par une paire de bras de lumière. La grande armoire resserre la majorité de la vaisselle, visiblement un buffet de présentation à la bordelaise. L'argenterie, dans cette même armoire, est décrite mais non pesée : une paire de flambeaux, une *platine* (sans doute un bougeoir), deux mouchettes dont une avec son *sabot*, une théière, deux gobelets, une écuelle avec son couvercle, une soucoupe, une grande cuillère à soupe, deux cuillères à ragout, cinq petites cuillères à café, six fourchettes et sept cuillères, un sucrier avec sa pince et un petit couvert pour enfant. La vaisselle se compose de plats en faïences et en porcelaine de toutes tailles, ronds ou ovales, d'assiettes à *feston* et à *chantour*, d'une cafetière, d'une théière en porcelaine avec des tasses, des bols en porcelaine avec

leurs soucoupes, deux salières une boîte à thé en cristal etc. Le linge de maison est rangé, comme il semble d'usage, dans *une petite armoire fermant à clef et pratiquée dans ladite armoire*, c'est-à-dire dans le placard aménagé dans la partie inférieure de la grande armoire. Nous y trouvons, par exemple, quatre douzaines de serviettes damassées et trois douzaines à *grain d'orge*, onze serviettes pour le café, quatre nappes, des tabliers, quinze torchons *de grosses toiles à voile*, deux douzaines de *serviettes de Béarn* et leurs nappes à bandes bleues etc. Enfin, dans la petite encoignure sont disposés des solitaires en verre avec leurs verres et quelques bouteilles.

Puis, nous pénétrons dans le cabinet ou *chambre du bain*. Cette pièce contient *un bassin peint en gris doublé de fer avec un cylindre*, sans doute un clystère, objet qui appartient en propre à la veuve Cruon, un mortier en marbre gris, un tamis de soie, une brosse de crin et deux encoignures en acajou, ouvrant à quatre portes, contenant des pots de confiture.

Pour terminer, nous accédons à la *salle de compagnie* meublée de six fauteuils et d'un sofa de damas rouge, de six chaises en bois de cerisier, d'une grande table de même bois et d'une console en bois doré avec son dessus de marbre portant une grande glace dans un cadre en bois doré. Un trumeau avec son cadre doré, encadré par deux bras de lumière est posé sur la cheminée. Des rideaux de coton blanc usés garnissent la fenêtre et une *tenture de tapisserie sur toile ciré avec des personnages à jeu d'enfants* est accrochée sur un mur. Enfin, une cage est suspendue au plafond et dans un coin de la pièce, se trouve un clavecin peint en vert qui appartient à Hélène Cruon, fille cadette, épouse de Jean Bauduy, tous deux partis à Saint-Domingue.

Le bureau de François Cruon et deux chambres occupent le deuxième étage. Dans la pièce servant de bureau, appelée *comptoir*, l'ensemble des papiers est rassemblé dans deux meubles : une grande armoire en acajou ouvrant à deux portes et un cabinet, aussi en acajou, faisant office de bibliothèque. Outre les papiers d'affaires, ces meubles regorgent d'un ensemble d'objets hétéroclites aussi divers que des habits, dont un de drap fin avec des boutons d'or, un chapeau presque neuf, une paire de pistolets, une épée à poignée d'argent, un grand sabre, des bas de soie, des mouchoirs, une paire de boutons de manche en or, un *crâion d'or avec son étuy d'une peau de chagrin peinte en vert*, une tabatière d'écaille avec son couvercle et la charnière d'or, un cachet d'argent, un petit baril plein de café etc. Le coffre-fort contient des lettres de change et des pièces de monnaies pour plus de 3000 livres dont 25 doubles louis d'or d'une valeur de 1200 livres. Une

28 A.D.Gir., 3 E 15518, 9 février 1771, Duclous [Chaudruc de].

glace se trouve sur la cheminée et parmi les tableaux accrochés aux murs, nous pouvons noter la présence d'un *portrait de la reine de France dernière décédée et un portrait de Monsieur le dauphin dernier décédé*. Une tenture de tapisserie est fixée au mur et sur une table est installé tout le matériel pour écrire : canif, couteau, ciseaux, polissoir à canifs et un grand écrioire de faïence avec sa soucoupe.

A côté du bureau, viennent à la suite les chambres de Madame Cruon et de sa fille Félicité. Ces pièces possèdent chacune une cheminée avec sa garniture, une glace dans un cadre en bois doré et un lit à la duchesse. La chambre de Félicité présente une grande armoire de cerisier contenant ses vêtements, ainsi que les draps et couvertures pour la maison, une commode (ou bureau) en bois des îles couverte de marbre, deux tables à quatre pieds tournés, une en noyer et l'autre en chêne, un fauteuil et trois chaises pailées. La chambre de Madame offre une grande armoire en acajou contenant ses effets personnels et un buffet où elle range le linge des domestiques. Nous pouvons encore y voir un Christ dans un cadre en bois doré, quatre fauteuils et trois chaises garnis d'une *dauphine brochée en soye brodée*, six chaises en bois d'aubier et une grande commode en acajou. Enfin, une tenture de tapisserie *sur toile verdure demi neuve* décore la pièce. Dans un petit cabinet attenant, sont réunis encore quelques meubles.

Au troisième étage, se trouvent trois chambres, et un cabinet de toilette à l'usage de Félicité qui contient divers meubles dont une *inquiétude* ou chaise pailée, avec son coussin, et une table. Un lit à la duchesse est installé dans chaque chambre. L'une est nettement mieux meublée que les deux autres : une *duchesse* rembourrée, avec un *matelas le tout recouvert d'une cotonille flammée fons jaune*, côtoie un lit de repos ou *dormeuse* recouvert d'une étoffe à *raies*, un *commode* ou siège d'aisance en acajou, quatre chaises garnies de paille, une glace dans un cadre en bois doré et une tapisserie de Bergame. Les deux autres chambres ne contiennent que quelques meubles ordinaires, *deux quarts de cacao dont un petit et un moyen*, des objets appartenant à un neveu et des livres. Les titres relevés sont très variés : de la littérature avec *Les Métamorphoses* d'Ovide, quelques exemplaires du théâtre de Corneille et de Molière, les *Lettres persanes*, des livres d'histoire comme une *Histoire du Mexique*, *La vie du prince Eugène*, les *Mémoires de Duguay-Trouin*, une *Histoire du Calvinisme*, un traité de chirurgie ou encore *L'Ordonnance de la Marine et les Conférences sur les-dites ordonnances*, etc.

L'aménagement intérieur de cet immeuble correspond bien à celui d'une grande maison bourgeoise. Les nombreux meubles de bois des îles ou d'acajou massif, armoires, commodes, sièges, qu'elle contient, sont alors l'apanage des armateurs en relation avec les îles.

La famille Cruon

Le patronyme Cruon, d'origine saintongeaise, s'est répandu en Médoc dès le XVII^e siècle. Si l'on connaît mal François Cruon, on sait qu'il est apparenté à un notaire de Saint-Vivien -du-Médoc, Pierre Cruon de Mauvezin actif dans la première moitié du XVIII^e siècle²⁹. Le 17 août 1748, il signe à Fort-Dauphin son contrat de mariage avec Marie-Michelle Guillemot de Kergouet dont la famille possède des biens importants dans l'île de Saint-Domingue³⁰ ; de cette union naîtront au moins deux filles.

L'activité de François Cruon semble peu importante à Bordeaux, bien que déjà attestée en 1755. Il y possède alors un navire nommé l'Hercule³¹ et il est connu comme capitaine de navires puis comme armateur et négociant. A son décès en 1771, sa fortune commerciale, est estimée à 73 521 livres dont 47 874 livres de dettes actives (ou créances), 3147 livres d'argent monayée, 15 000 livres pour la valeur des meubles 7500 livres pour la valeur de la moitié du navire l'Hercule³². A cela il faut ajouter le montant des avoirs immobiliers qui n'est pas mentionnée dans l'inventaire cité plus haut. Il s'agit de la maison de la rue Leyteire et d'un bien de campagne situé paroisse Sainte-Eulalie appelé à Carros près du *grand chemin royal qui conduit de la porte sainte Eulalie à Pessac*³³.

En mariant ses filles avec des gens de robe, François Cruon affirme ainsi sa promotion sociale³⁴. Le 12 septembre 1768, Hélène, fille de *François Cruon enseigne des vaisseaux du Roi et négociant*, signe son contrat de mariage avec Jean Bauduy, avocat au parlement, demeurant rue Saint-François. Les parents du futur, Pierre Bauduy, ancien capitaine de cavalerie et Marie-Magdeleine Goiraud, sont à la tête, à Saint-Domingue, d'une importante raffinerie de sucre. Ils constituent en dot pour leur fils la somme considérable de 150 000 livres. Ils s'engagent à verser en plus une pension annuelle de 5 000 livres plus 10 000 livres à la veille du mariage et enfin le futur marié donne à la future une somme de 30 000 livres. La dot versée par les parents Cruon s'élève à 18 000 livres payables en cinq *billets*³⁵.

29. A.D.Gir., 3 E 20567, 29 avril 1767, Barberet.

30. A.D.Gir., 3 E 20562, 7 septembre 1764, Barberet.

31. Maupassant (de) J. « Les armateurs bordelais au XVIII^e siècle » *Revue historique de Bordeaux* n° 3, mai, juin 1909.

32. A.D.Gir., 2 C 188.

33. A.D.Gir., 3 E 17574, 5 mai 1761, Barberet. Ce bien, acheté par F. Cruon à Joseph de Gombault de Razac pour la somme de 33 000 livres, est déclaré en mauvais état lors de la prise de possession : des réparations sont à prévoir à la maison d'habitation, les fossés sont comblés, ou encore « les vignes sont très maigres ».

34. Butel P. *Les négociants bordelais, l'Europe et les îles au XVIII^e siècle*, Paris, Aubier, 1974.

35. A.D.Gir., 3 E 20576 Barberet.

Quelques années plus tard, le 20 avril 1771, la fille aînée, Marguerite Félicité, se prépare à épouser Louis de Laloubie conseiller du Roi substitut de Monsieur le Procureur Général du Roi au parlement dont le père Guillaume occupait les mêmes fonctions. Marguerite Cruon se constitue en dot les biens et les droits qui lui viennent de son père qui, cette fois-ci, est qualifié de *lieutenant des vaisseaux du Roi et négociant*. A titre d'acompte, sa mère lui remet une somme de 30 000 livres dont 12 045 livres en espèces et 17 955 livres en six *billets*. Guillaume de Laloubie désigne son fils, Louis, comme héritier général et universel et s'engage en outre à héberger les jeunes mariés dans sa demeure sise sur les fossés de Bourgogne. Malheureusement, dans ce contrat, la valeur et le détail des biens qui reviendront aux futurs époux ne sont pas détaillés mais les signatures apposées au bas de l'acte montrent la qualité des relations de la famille Laloubie dans le monde judiciaire. En effet on peut y lire les noms de Le Berthon, Dudon, Basterot, Michel de Montaigne, Secondat, Dufaure-Lajarte³⁶.

Les propriétaires au XIXe siècle

A la suite du mariage de Marguerite Cruon avec Louis de Laloubie, l'immeuble restera dans la famille Laloubie jusqu'au 12 février 1853, date à laquelle Louis de Laloubie, ancien notaire, résidant 39 rue Arnaud-Miqueu et sa sœur Rose Hélène Nelly, épouse de Frédéric Mann, négociant, demeurant 22 rue Leyteire, le vendent à Louis Brettes négociant à Bordeaux. Le bâtiment, décrit succinctement, comprend *caves, deux magasins au rez-de-chaussée, lieux d'aisance, trois étages et grenier; puits dans l'intérieur...*³⁷.

Jacques Bidon, marchand épiciier, et son épouse Jeanne Cassignard l'acquièrent la même année et leurs descendants en sont toujours propriétaires à la fin du XIXe siècle³⁸.

Ce sont deux personnages au destin similaire qui ont bâti les maisons que nous venons de présenter. En effet, comme les trois-quarts des négociants qui firent la fortune de la ville, Christophe Caila et François Cruon n'étaient pas bordelais d'origine. Le premier, marchand drapier venu du Lauragais, accumula charges et honneurs puis accéda au deuxième ordre. Le second, fils de notables médocains d'origine saintongeaise, se lança dans le commerce maritime. S'il ne connut pas un succès aussi prestigieux que Christophe Caila, sa prospérité commerciale n'en n'est pas moins incontestable.

La marque des réussites sociales et professionnelles de ces bâtisseurs se retrouve fort logiquement dans leurs demeures, l'une par sa riche façade rocaille et le superbe balcon sur trompe de l'autre, sans doute l'un des premiers de ce genre construits à Bordeaux.

Ces négociants ont ainsi contribué, par la diversité de style et de décor de leurs demeures, au charme de cette vieille artère bordelaise qu'est la rue Leyteire. Ils constituent de bons exemples du goût que le négoce bordelais portait à la belle architecture.

36 A.D.Gir., 3 E 21694 Rauzan.

37 A.D.Gir., 3 E NC797 Borderia.

38 A.D.Gir., 3 E NC 2022 Faugère.

Annexe

Protestation Laclotte-Cruon 9 novembre 1761

A.D.Gir., 3 E 20556 Barberet

Folio 1

Par devant Les conseillers du Roy//Notrs a Bordx soussig
a comparu Sr Etienne Laclotte M^o architecte demeurant // En
cette ville rue notre.Dame. faubourg St Seurin //Lequel pour
répondre à Lacte qui luy a été s^gfié le sept //Du courant au
requis de Sr François Cruon negt rue des // Menuts, a dit que le
Sr Cruon se seroit Epargné // La peine et les fraix dud. acte sil
avoit voulu réfléchir que // Luy seul a donné lieu au retardemt
dont Il Se plaint Et //Dont Il fait aujourd'hui le fondement
dud. acte Et En Effet // Il ne sauroit disconvenir que le feu Sr
Laclotte père ne //Set nullemt obligé de Batir La maison dont
sagit // Dans la forme et avec les ouvrages extraord. Quelle
est edifiée a Cause des Changemts augmentations // Même des
inutilités que led Sr Cruon a exigé Et fait // Faire depuis le deces
dud. Laclotte, Le comparant // son fils nen rappellera ici qu'une
partie, qui Sont en // Premier Lieu le noyau de Lescallié qui
depuis le // Premier Etage jusqu'au sommet ne devoit être que de
pierre // De Bourg au lieu qu'il a été fait en entier de pierre dure
// En second lieu Les jambages de Trois portes intérieures //Du
rez de chaussée qui ne devoit aussy Etre faits que de pierre //De
Bourg et qui lont été également de pierre Dure //En troisième
lieu le balcon qui ne devoit saillir que du //Cotté de la rue St
François, Et qui a Eté continué du Long de // Rue Litière avec
des pierres d'une grandeur enorme, et //D'un travail aussy
long et patilleux¹ que difficile, En //Quatrième lieu Lyntérieur
de la maison des Trois murs // De façade qui dans toute leur
Hauteur de quatre Etages //Ne devoient Etre fait du doublé que
de moilon, au lieu

Folio 2

Qui la été comme Lextérieur de pierre de Bourg // En cinquième
lieu que les bois des escorrages pour la // Fouille des Terres
que led. Sr Cruon Sétait reservé de faire //Faire ont été fournis
par Le comparant ou son père Et des // Travaux desd. Escor-
rages faits a heurs avancés Et par // Leurs ouvriers, En six^o lieu
que Les fenestres ou croisée // Du rez de chaussée ne devoient
avoir que la hauteur dapuy // Ordinaire au Lieu que le Sr
Cruon La fait elever presque // D'une fois autant et pratiquer
dans lelevation diverses // Commoditté, en sept^o lieu que le Sr
Laclotte nétoit

Point obligé de faire Trouer le mur mitoyen pour recevoir //
Les planchers et charpentes de sa maison, ce qui néanmoins //
A été fait a Sa demande, en huitième lieu que les // Seuils des
portes du rez de chaussée qui ne devoient etre faits // Qu'avec
de pierres de Largeur ordinaire l'ont été

Mis avec des pierres de 14 pouces en carré aussy à la //
Demande du. Sr Cruon avec au derriers desd. Seuils et au //
Lieu de pavé ordinaire des pierres d'un pied En carré // Le
comparant ne fera point icy mention pour // Eviter detail de
tous les autres changements // Ou travaux singuliers et de
commodité que le Sr Cruon // A Egalement fait faire ny de la
difficulté dans lexecution

Du tout qu'il a fait naitre et imaginé il en résulte // Evidement
un retardemt nécessaire Et indispensable // Retardemt qui
nauroit point Eu lieu si le Sr Cruon // Eut laissé faire ledifice
Tel et avec Lordre simple // Et d'usage que le feu Sr Laclotte
lavoit entrepris // Mal apropos donc le Sr Cruon se plaint-il
aujourd'hui // Que l'ouvrage n'est pas achevé plainte d'autant
Plus deplacée de Sa part qu'un mois ou environ // Suffira pour
terminer ; plus mal apropos encor ?

Est dans son acte que Le recrepissage Se fait actuellement //
Avec du chapre ou peyruche, ledSr Cruon sil eut // Examiné
Louvrage avec Les yeux d'un homme du // Métier auroit veu
clairement quil nest fait qu'avec du

Folio 3

Bon sable de grave, même du sable passé à la claye // Fait Et
circonstance que lexposant affirme vray

Et qu'il met le Sr Cruon au défit de contester // Les Sr Cruon
fait aussy des plaintes Sans

fondemt sur la profondeur du puids en ce quil y a // Suffisament
de leau et qu'il a été nettoyé, en tout // Cas il na qu'a S'expli-
quer s'il désire qu'on cruze // Plus avant il sera satisfait si la
choze Est possible // Ce quil y a de certain quelle ne la pas été
encore puisqu'on // N'a peu taris leau tant elle s'est montrée
abondante // Le comparant est d'autant plus étonné dud.acte Et
des // Pretextes Sur Lesquels Il est fait qu'il n'a moralement //
Rien négligé pour dilligenter et contenter le Sr Cruon

1. Complicqué.

Travaux attention sur les matériaux fournis peines // Soins extraordinaire, tout a été Employé et mis en // Uzage malgré le retardement des ouvriers occasioné // Nombre de fois par les changements et variations du Sr // Cruon pour laller avertir disant vouloir être présent
à tout Partant le comparant proteste de // linutilité dud. acte declare aud. Sr Cruon que ce qui
reste encore à faire ne peut letre d'un mois ou un mois // et demi et le somme de s'expliquer instant et une // fois pour toute soit pour la profondeur qu'il désire // au puids, suposé que la choze soit faisable, et ne // secarte pas des règles ordinnaires soit pour tous les
autres travaux et changemt qu'il Voudra faire // pareillemt le somme de compter et regler
amiablement pour toutes les augmentations // changements et travaux extraordinaires ou
autrement de convenir à ce sujet d'experts pour // etablir le tout led. Sr Laclotte nommant des a present // le Sr Jean Monlinié Me architecte et à deffaut

Folio 4

par led. Sr Cruon d'adherer au present acte led
laclotte a fait par la présente toutes les
protestations requises et nécessaires dont
acte

Fait à Bordeaux ez études le neuf
Novembre milsept cent soixante un
de relevé et a signé

Laclotte ainé
Barberet

Beyron

Notiffié le lendemain aud. Sr Cruon
En son domicile parlant à une servante
qui a pris copie